



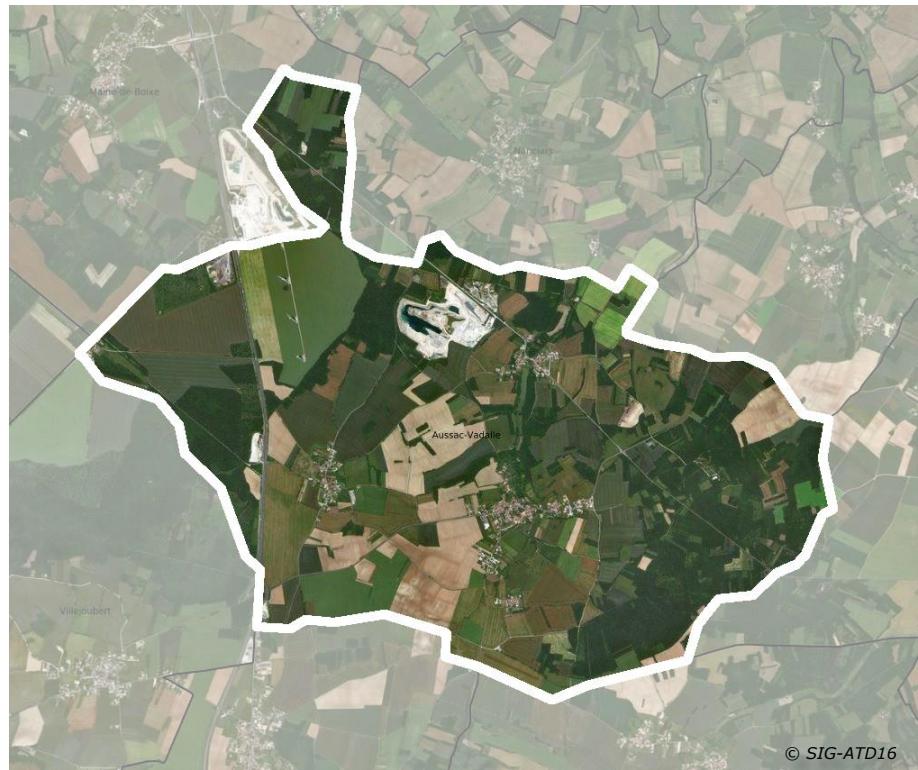
## Note financière

AVRIL 2025

Dossier suivi par Romain NOMPEX  
Chargé d'opération "Espaces publics et voirie"  
Ligne directe : 05 48 17 27 46  
Courriel : rnompex@atd16.fr  
Réf. : 18-062 (VL)

# Préconisations et conseils pour l'entretien de la voirie communale [ Deuxième suivi ]

Commune d'Aussac-Vadalle



**SOMMAIRE**

<b>1 LE CONTEXTE PHYSIQUE ET URBAIN .....</b>	<b>2</b>
<b>2 LES PRIORITES D'INTERVENTIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>3 LES DIFFERENTS TYPES DE REVETEMENT .....</b>	<b>4</b>
3.1 LES ENROBES	4
3.2 LES ENDUITS SUPERFICIELS (MONOCOUCHE, BICOUCHE...)	4
3.3 LES ENROBES COULES A FROID (ECF)	4
3.4 LA GRAVE EMULSION	5
3.5 LE POINT A TEMPS	5
3.6 LE RETRAITEMENT EN PLACE A FROID DES ANCIENNES CHAUSSEES	5
3.7 LES STABILISES RENFORCES	5
<b>4 PLAN DE LA VOIRIE COMMUNALE .....</b>	<b>6</b>
<b>5 LES COUTS ET PLANNING D'ENTRETIEN .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 1 – FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES .....</b>	<b>12</b>

Dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, la commune d'Aussac-Vadalle a sollicité l'Agence Technique de la Charente afin de lui apporter une assistance pour son planning d'entretien.

À noter que ce document est un outil d'aide à la décision. Les principales données techniques, administratives et financières qui sont développées constituent une première approche et en conditionnent les faisabilités. Le présent document a été établi, dans une optique de conseil global. Son objectif est de permettre à la commune de fixer les priorités, les techniques, les coûts et le financement de l'entretien de son réseau.

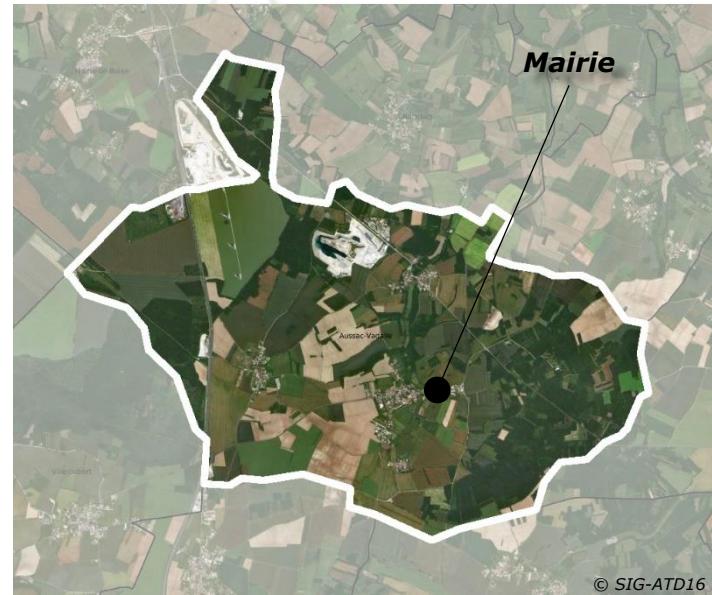
## 1 Le contexte physique et urbain

### « La présentation de la commune et du site »

Aussac-Vadalle, commune du département de la Charente, se situe à environ 19 km au Nord d'Angoulême. Elle appartient au Canton Boixe et Manslois, et à la Communauté de Communes de Cœur de Charente.

La collectivité est principalement desservie par la route nationale n°10 et par les routes départementales n°15, 40 et 115. Par ailleurs, la voirie communale représente 15,894 km.

Les habitants de Aussac-Vadalle étaient au nombre de 534 au recensement de 2021 (population légale 2024, source INSEE), sur une superficie de 17,6 km<sup>2</sup>, soit une densité de la population de 30,3 hab./km<sup>2</sup> en 2021.



## 2 Les priorités d'interventions

- Priorité 1 : La voie présente des défauts structurels importants pouvant engendrer des problèmes de sécurité auxquels il conviendrait de remédier dans les **12 mois** (avant avril 2026), soit en réparation superficielle, soit par une reprise totale de toute la structure.
- Priorité 2 : La voie présente des pathologies structurelles moyennement à très importantes ayant occasionnées des dégâts (faïençage, trous, déformations localisées). Elle serait à traiter dans les **24 mois** (avant avril 2027) et à surveiller en particulier vis-à-vis des infiltrations d'eau et du gel qui augmenteront les défauts déjà présents.
- Priorité 3 : La voie présente des pathologies structurelles faibles à importantes ayant occasionnées des dégâts sans présenter de danger immédiat pour la sécurité des usagers. Elle serait à traiter dans les **36 mois** (avant avril 2028) et à surveiller au même titre que celles de la priorité 2.
- Priorité 4 : La voie est en bon état général et ne présente que quelques défauts mineurs. Ceux-ci seraient à corriger de manière à maintenir la voie concernée au même niveau de service. Elle est à surveiller et sera à traiter à plus long terme, **5 à 10 ans** selon la fréquence de l'entretien nécessaire chaque année : point à temps, curage de fossé, nettoyage des avaloirs...
- Voirie communale inscrite au tableau de classement, mais n'a pas fait l'objet de demande.

### 3 Les différents types de revêtement

#### 3.1 Les enrobés

Un enrobé est un mélange de graviers, de sables, de fines et de liant, appliqué en une ou plusieurs couches, pour constituer le revêtement des chaussées, des trottoirs, des zones de stationnement... Il s'agit d'un matériau compacté lors de sa mise en œuvre. Il est plus ou moins rugueux en fonction de la taille du granulat utilisé.

#### 3.2 Les enduits superficiels (monocouche, bicouche...)

Usage recommandé uniquement pour les voies de desserte à faible trafic. À proscrire pour les espaces à forte giration et dans les zones urbaines.

Les enduits superficiels (monocouche, bicouche, et plus rarement tricouche) sont des matériaux imperméables (gestion des eaux pluviales obligatoire). Ils sont utilisés sur des couches de roulement existantes (en entretien du réseau routier), pour la réalisation de voies de desserte peu utilisées, ou pour la réalisation de cheminements en mode doux

Ils sont constitués de couches de liant (essentiellement du bitume) et de granulats répandus successivement.

=> Très bonnes qualités de rugosité.

- Monocouche = 1 couche de liant + 1 couche de granulats
- Sandwich = 1 couche de granulats 10/14 + 1 couche de liant + 1 couche de granulats 6/10
- Bicouche = 1 couche de liant + 1 couche de granulats + 1 couche de liant + 1 couche de granulats

Sa couleur est fonction des granulats choisis.

ATTENTION, dans les premiers temps après sa mise en œuvre, il y a un grand risque de rejet des granulats non suffisamment solidarisés par le liant. Le revêtement peut alors être glissant.

#### 3.3 Les enrobés coulés à froid (ECF)

L'ECF est constitué d'une émulsion à base de bitume modifié (polymères) et de granulats concassés. La granulométrie des agrégats est supérieure à 4 mm et le pourcentage de fines compris entre 6 et 12%.

Les enrobés coulés à froid sont appliqués en couche d'épaisseur comprise entre 0,6 et 1,5 cm. Ils sont formulés pour combiner une montée en cohésion rapide autorisant une ouverture au trafic dans un délai bref (l'ouverture à la circulation peut se faire sous moins d'une heure), une bonne rugosité, une durabilité suffisante sous trafic, tout en assurant l'imperméabilité.

### 3.4 La grave émulsion

La grave-émulsion est un matériau préparé à partir d'un mélange d'émulsion de bitume, de granulats et d'eau, dosés et malaxés à froid, (soit dans un appareil de type malaxeur et finisseur associés ; soit dans une installation appelée centrale).

Ce produit est obtenu par dispersion et malaxage d'une émulsion cationique de bitume à rupture lente au sein d'une grave 0/6, 0/10, 014 ou 0/20.

Les graves émulsions sont des matériaux privilégiés pour le reprofilage et le déflachage. Elles sont aussi indiquées pour le rechargeement de chaussées, de trafic faible à moyen, sur support déformé, car elles ont un excellent comportement sur chaussées à forte déflexion.

### 3.5 Le point à temps

La réparation de chaussée au point à temps consiste en un répandage d'émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation des dégradations. Les répartitions ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter. Le rejet de gravillons en excédent est une conséquence inévitable de cette technique d'entretien. La présence de gravillons nécessite une signalisation temporaire adaptée sur la section concernée.

### 3.6 Le retraitement en place à froid des anciennes chaussées

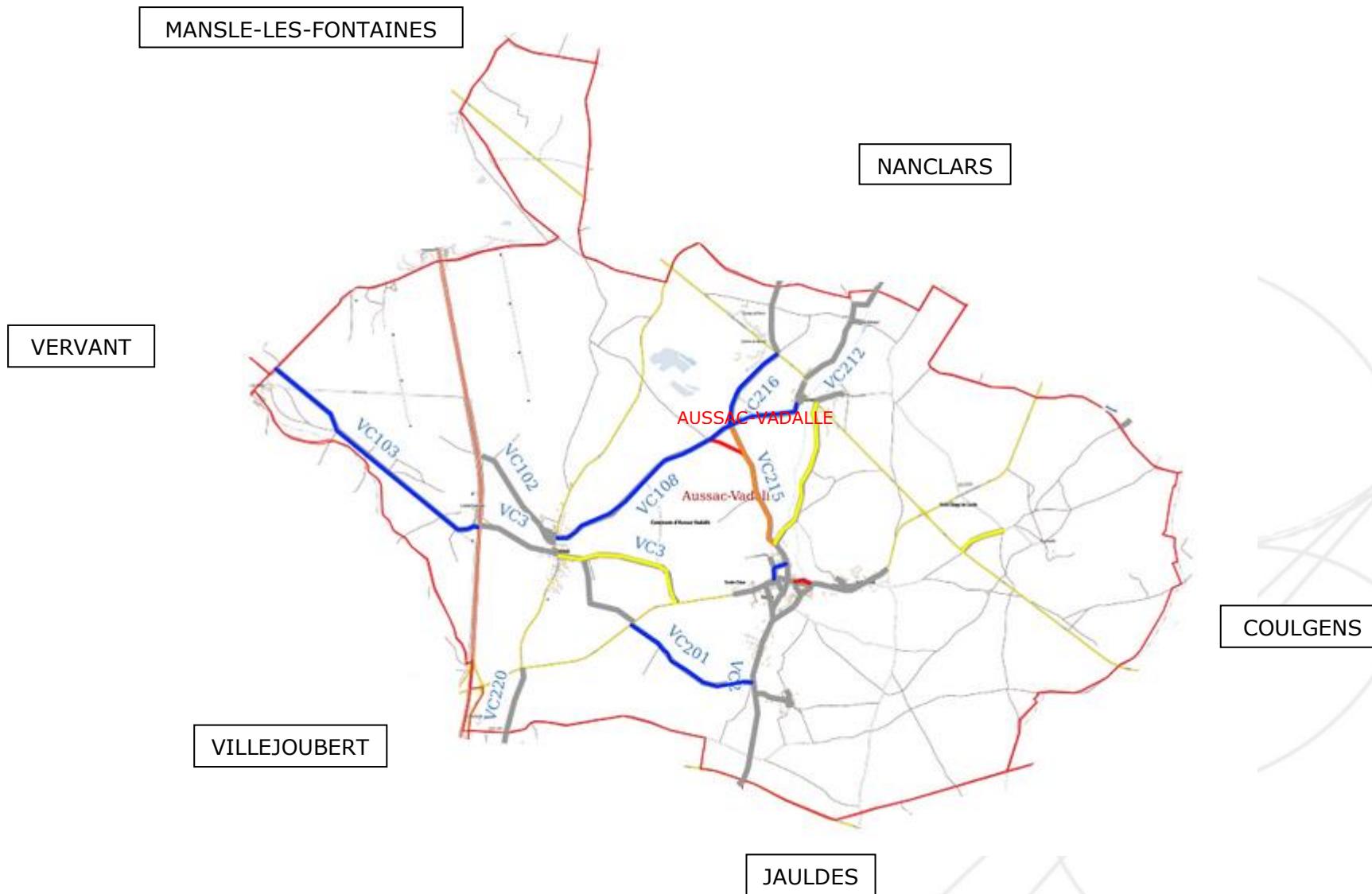
Le retraitement en place à froid des chaussées, au moyen de ciment ou de liants hydrauliques routiers, est une technique destinée à recréer, à partir d'une chaussée dégradée, une structure homogène et adaptée au trafic à supporter. Elle consiste à incorporer au sein du matériau, obtenu par fractionnement de l'ancienne chaussée, un ciment ou un liant hydraulique routier, et éventuellement un correcteur granulométrique et de l'eau, et de les mélanger intimement, *in situ*, jusqu'à l'obtention d'un matériau homogène.

On réalise ainsi, après réglage et compactage, une nouvelle assise de chaussée sur laquelle on applique soit une couche de surface, soit d'autres couches de chaussée si la partie retraitée ne peut, à elle seule, supporter les sollicitations du trafic.

### 3.7 Les stabilisés renforcés

Confort satisfaisant pour les piétons, les vélos et les personnes à mobilités réduites. Peut être utilisé pour des voies à faible trafic de véhicules légers et pour des zones de stationnement. Ne convient pas pour les voies circulées par des poids lourds ou des tracteurs.

## 4 Plan de la voirie communale



## 5 Les coûts et planning d'entretien

### « L'expression des besoins »



Le tableau ci-dessous présente les travaux d'entretien à faire **chaque année** sur les secteurs qui ne sont pas programmés dans l'année.

Travaux à faire chaque année	Coût (HT)
Point à temps	6 000 €
Curage de fossé, saignées, nettoyage des avaloirs, caniveaux à grille	2 000 €
Signalisation	1 500 €
<b>Total des travaux</b>	<b>9 500 €</b>

## LES COUTS ET PLANNING D'ENTRETIEN

Le tableau ci-dessous propose une programmation et une estimation financière des aménagements de voirie selon des priorités d'intervention (cf page 3).

Priorité	N° de voie	Appellation tableau de classement	Tronçon à traiter	Longueur		Commentaires	Travaux préparatoires (le cas échéant) Année N-1		Travaux de revêtement Année N		Total
				A traiter	Totale		Travaux	Coût	Travaux	Coût	
1	VC 207 U	Chemin du Lavoir		107	106	Prévu en 2025			Enduit bicouche	4 000 €	4 000 €
1		Rue de la Terrière	Entre la VC 108 et 215	133	133	Prévu en 2025. Voirie communale inscrit au tableau de classement mais absente de la numérisation			Enduit bicouche	5 000 €	5 000 €
2	VC 215	De Vadalle à Mansle		905	956	Bicouche réalisée en 2016					
3	VC 218	De Puymerle		329	434	Point à temps réalisé en 2022					
3	VC 2	De Vadalle à Ravaud		1066	895	Apport calcaire localisé en rive		400 €			
3	VC 3	De la Belle Cantinière à Vallade		1004	727	Arasement, D15 réalisation d'une bicouche localisée	Assainissement pluvial		Enduit	600 €	
4	VC 103	Chemin du Chalet de la Boixe ou de Villognon		1854	1854	Monocouche prévue en 2025					
4	VC 108	Du Bourg à Ravaud		1996	1505						
4	VC 201	VC 201		997	656	Entretenu chaque année en calcaire					

## LES COUTS ET PLANNING D'ENTRETIEN



Priorité	N° de voie	Appellation tableau de classement	Tronçon à traiter	Longueur		Commentaires	Travaux préparatoires (le cas échéant) Année N-1		Travaux de revêtement Année N		Total
				A traiter	Totale		Travaux	Coût	Travaux	Coût	
4	VC 204 U	Rue du Professeur Nadaud		167	169	Bicouche réalisée en 2020					
4	VC 216	Du CR15 au Moulin		613	850	Bicouche réalisée en 2022					
	VC 2 U	Rue de Ravaud			270						
	VC 3 U	Rue de la Belle Cantinière			120						
	VC 102	Chemin du Four			613						
	VC 102 U	Rue du Four			160						
	VC 104 U	Impasse de l'Eglise			30						
	VC 108 U	Route d'Aussac			295						
	VC 119	Du Bois de la Croix			151						
	VC 203 U	Rue des Souterrains			96						
	VC 205	Allée des Noyers			192						
	VC 205 U	Rue des Noyers			200						

## LES COUTS ET PLANNING D'ENTRETIEN

Priorité	N° de voie	Appellation tableau de classement	Tronçon à traiter	Longueur		Commentaires	Travaux préparatoires (le cas échéant) Année N-1		Travaux de revêtement Année N		Total
				A traiter	Totale		Travaux	Coût	Travaux	Coût	
	VC 206 U	Rue de la Fontaine			103						
	VC 208	De Chez Bourrier			200						
	VC 209	De la Terrière			98						
	VC 210 U	Chemin de la Mare			83						
	VC 211 U	Chemin du Perron			109						
	VC 212	Du Moulin de Ravaud			636						
	VC 213	De la Grange			296						
	VC 214				154						

## LES COUTS ET PLANNING D'ENTRETIEN

Priorité	N° de voie	Appellation tableau de classement	Tronçon à traiter	Longueur		Commentaires	Travaux préparatoires (le cas échéant) Année N-1		Travaux de revêtement Année N		Total
				A traiter	Totale		Travaux	Coût	Travaux	Coût	
	VC 217	De Villession			313						
	VC 219 U	Chemin des Rondeaux			107						
	VC 220	Du CD15 à Tourriers			468						
<b>Longueur à traiter en m. linéaire</b>				9171	12979		<b>Total HT</b>	<b>400 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>9 600 €</b>	<b>10 000 €</b>

Dressé par le chargé d'opération

Le Directeur de l'ATD16,

Romain NOMPEX

Céline GARRY

## ANNEXE 1 – FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES

### Rythme de passage des dossiers

- 3 ans pour les communes,
- tous les ans pour les groupements de communes pour moitié de leur voirie.

### Voies éligibles

Les voies concernées sont exclusivement **les voies communales qui ont fait l'objet d'un classement dans le domaine public communal.**

### Travaux subventionnés

**Le FDAC concerne l'entretien de la voirie**, dès lors tous les travaux qui ne s'inscrivent pas dans ce cadre sont écartés.

Sont éligibles :

- le renforcement de chaussées,
- le renouvellement du revêtement superficiel,
- l'entretien de fossés, le dérasement des accotements,
- les aqueducs traversant les chaussées,
- l'entretien des ouvrages d'art,
- l'entretien des voies vertes ouvertes exclusivement aux circulations douces inscrites dans le cadre d'une politique départementale.

Ne sont pas éligibles :

- tous travaux sur les routes départementales,
- tous travaux sur les chemins ruraux,
- l'élargissement, la construction ou la reconstruction d'un ouvrage,
- la remise en état à la suite de dégâts causés par les calamités publiques qui relève des subventions exceptionnelles,
- les emplacements de stationnement dans la mesure où ils constituent l'accessoire d'une opération de voirie et sont situés dans l'emprise de la voie, ces travaux s'inscrivant dans les aménagements de bourgs,
- la création de voies communales.

**Montant**

Le taux de subvention est déterminé en fonction du **potentiel fiscal** (de l'année n-2 - fiches DGF n-1) par habitant des communes. Celui des groupements de communes résulte du rapport :

$$\frac{\text{total des potentiels fiscaux des communes membres}}{\text{nombre d'habitants de ces mêmes communes}}$$

- moins de 460 € par habitant : 50 %
- de 460 € à 760 € par habitant : 35 %

**de la dépense subventionnable HT, plafonnée en fonction du coût d'entretien (fixé à 0,8309 €/m) et de la longueur de voirie (classée au 1er janvier 2005 - fiches DGF 2006).**

**Mode de versement :**

En une seule fois **à l'achèvement des travaux.**

**Composition du dossier** (pièces à fournir en deux exemplaires) :

- le courrier du maître d'ouvrage sollicitant le concours du Département ;
- l'extrait de délibération de la collectivité maître d'ouvrage précisant :
  - la nature de l'opération envisagée,
  - le plan de financement prévu incluant la subvention sollicitée auprès du Département ;
- une notice explicative (dont calendrier de réalisation) ;
- le devis descriptif et estimatif des travaux ;
- les plans des travaux ;
- le tableau de classement des voies communales.

*Source : Guide des aides pour 2017 [vote du budget primitif 2017 du Conseil Départemental de la Charente]*